

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 mars 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
 Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
 Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
 Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
 Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présente la directrice générale et greffière adjointe par intérim ainsi que 5 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 447 395,34 \$.
- 2.2 Croix-Rouge Canadienne – Avis de contribution
- 2.3 Modification de la résolution 2023-01-CMD020
- 2.4 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau – Adhésion 2023
- 2.5 Ville de Matane – Résolution 2023-063, Bâtiments patrimoniaux – Appui
- 2.6 Poste de contremaître en voirie – Nomination M. Ugo Cadieux

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des encombrants 2023 – Transfert de fonds
- 4.2 Adoption du règlement 564-URB-2023 relatif à la démolition d'immeubles

5 TRANSPORT

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Service de sécurité incendie – Tarification des services

9. VARIA

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-CMD042 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD043 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD044 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que la liste des déboursés se totalise 447 395,34 \$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 361 138,85 \$;
- Chèques : no.11802 à no. 11822
- Chèque annulé : 11811
- Prélèvements automatiques : no. 3326 à 3338 ;
- Factures à payer : 42 048,68 \$;
- Payes : 44 207,81\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-CMD045 CROIX-ROUGE CANADIENNE – AVIS DE CONTRIBUTION

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (I.R.Q, chapitre S2.3), que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministre de la Sécurité publique du Québec a une entente concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser le paiement de 347,58 \$ couvrant la période de mars 2023 à février 2024;
- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 52000 970.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD046 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-01-CMD020

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-CMD020 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 concernant l'acquisition de bonbonnes à air en fibres de carbone;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur a omis sur la soumission no 4916304-00 les cylindres de valves;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution mentionne un montant de 31 618,24 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser la modification de la résolution pour un montant de 34 427,08 \$ (incluant les taxes) au fond de roulement.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD047 REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – ADHÉSION 2023

ATTENDU QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et des associations de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

ATTENDU QUE le regroupement est un service des Associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adhérer au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de 250 \$ et que Madame Anne Potvin y représente la municipalité;
- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 19000 970.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD048 VILLE DE MATANE – RÉSOLUTION 2023-063 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – APPUI

CONSIDÉRANT la résolution no. 2023-063 reçue de la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que la Municipalité de Délégation appuie la Ville de Matane concernant la demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- de transmettre une copie de cette résolution à la Ville de Matane.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD049 POSTE DE CONTREMAÎTRE EN VOIRIE – NOMINATION M. UGO CADIEUX

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître en voirie est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter la nomination de Monsieur Ugo Cadieux au poste de contremaître en voirie à compter du 6 mars 2023;

- que la semaine de travail est de 40 heures et que le taux horaire soit fixé selon la rémunération de la Politique du personnel-cadre en vigueur
- que Monsieur Ugo Cadieux est assujettie à une période de probation de six (6) mois à partir de sa date d'embauche;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD050 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ENCOMBRANTS 2023 ET TRANSFERT DE FONDS

CONSIDÉRANT l'offre de service de RLS Environnement pour la collecte et le transport des encombrants pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE RLS Environnement effectue déjà les collectes des matières résiduelles, recyclable et du compostage;

CONSIDÉRANT QUE la collecte n'inclut pas les matériaux de construction, le béton, les liquides, pneus, peinture, huiles ou tout appareil électroménager contenant du fréon;

CONSIDÉRANT QU'un maximum d'un mètre cube de rebut sera ramassé par adresse;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire 02 45110 499 nécessite une révision;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser la trésorière adjointe à effectuer les écritures pour corriger les postes budgétaires énumérés;
- d'octroyer la collecte des encombrants à RLS Environnement pour un montant de 7 900 \$ plus taxes, pour les 2 collectes.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD051 ADOPTION DU RÈGLEMENT 564-URB-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 564-URB-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD052 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENIDE – TARIFICATION DES SERVICES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une nouvelle tarification pour tous les services offerts par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Délégation pour les municipalités n'ayant conclu aucune entente avec la municipalité à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil recommande d'adopter cette nouvelle tarification;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter la tarification des services suivante :

- a) Chaque intervention sera facturée selon un montant de base :

	Tarif de base à la fois
Sécurité incendie	3 000,00 \$

- b) À cette tarification de base s'ajouteront les frais d'utilisation de chaque véhicule et équipement d'intervention et les frais de déplacement selon les tarifs suivants, commençant au moment du départ de la caserne de chaque véhicule concerné et se terminant au moment du retour du véhicule à la caserne.

c)

	Tarif
Autopompe	250,00 \$/heure
Camion-citerne	250,00 \$/heure
Camion échelle	1 500,00 \$/heure
Véhicule du directeur du service de sécurité incendie	50,00 \$/heure
Frais de déplacement lorsque plus de 25 Km	100,00 \$ (fixe)

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-03-CMD053 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Lacourcière, appuyé par Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h15.

ADOPTÉE.

Anne Potvin,
Mairesse

Anne Courville,
Directrice générale et greffière adjointe
par intérim